

DEPARTEMENT DU NORD

**ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-001

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise SA DUVAL chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex et afin de garantir le bon déroulement des travaux de création d'un branchement eau potable route de Cassel à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte, au droit des travaux, route de Cassel RD916, et ce, **à partir du 13 janvier 2023 pour une durée de 2 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SA DUVAL **et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.**

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SA DUVAL et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
SA DUVAL

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 3 janvier 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 03/01/2023
Le Maire
Frédéric DEVOS





Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : ELLEBODE Prénom : Gérald

Dénomination : S.A. DUVAL Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK

Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France

Téléphone 0328683093 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : sa-duval-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal _____ Localité : Pays :

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D916 - RTE DE CASSEL

Code postal 59470 Localité : WORMHOUT

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : NOUVEAU BRANCHEMENT EAU POTABLE

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :

Date prévue de début des travaux : 13/01/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 13/01/2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

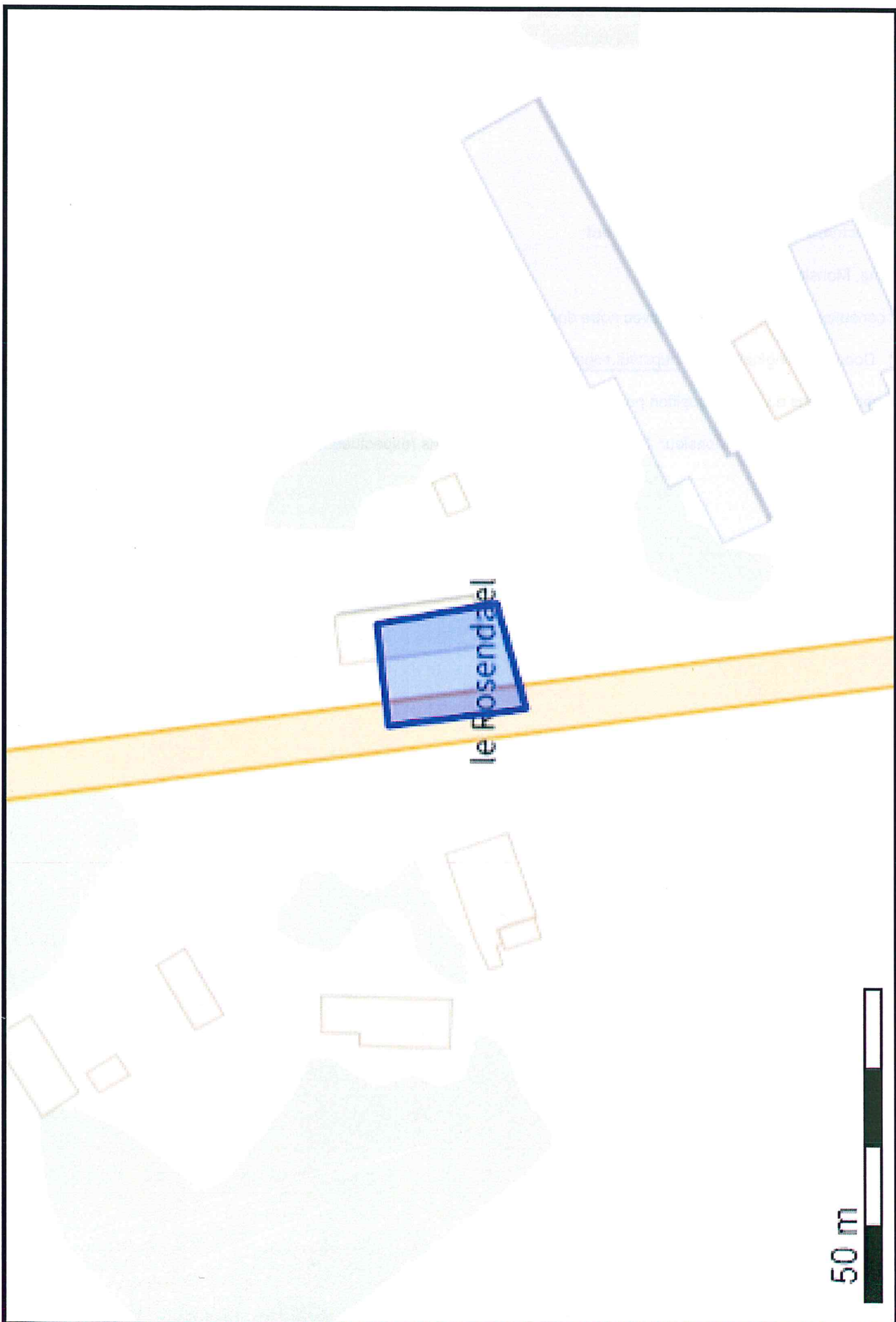
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Emplètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



le Rosendaël

50 m

(50.847255 2.475232);(50.847059 2.475272);(50.847101 2.475514);(50.847272 2.475465);(50.847255 2.475232);